



BUREAU PLENIER

Mardi 10 septembre 2024 à 17h30 en visio à Lyon et Cournon

Président de séance : Pascal PARENT (Lyon).

Présents à Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA et Daniel THINLOT.

Présents à Cournon : Lilian JURY, Yves BEGON, Roland LOUBEYRE et Guy POITEVIN.

Excusée : Nicole CONSTANCIAS

Assistent : Pierre BERTHAUD, Méline COQUET et Richard DEFAY (Lyon).

☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-

1. Informations du Président et du Président Délégué.

- ✓ Point licences 2024/2025.

Richard DEFAY communique le nombre de licences délivrées au 8 septembre 2024, à savoir 178 264 licences, soit + 0,03% de date à date par rapport à la saison 23/24.

Les différents chiffres sont plutôt encourageants et font espérer a minima, une consolidation du nombre de licences délivrées lors de la saison 23/24.

- ✓ Retour sur les réunions de rentrée des clubs du 27 et 29/08/2024.

Nouveau format bien accueilli avec en préambule la réunion d'accueil des clubs accédants. Pascal PARENT note la présence d'un nombre de clubs important lors de ces rassemblements.

- ✓ Collège des Présidents de district du 31 août 2024.

Remerciements à François INGLESE et au club de Monistrol pour leur accueil.

Sujets évoqués :

- Elections de Joel MALIN (Titulaire) et de Thierry CHARBONNEL (Suppléant) pour le Bureau du Collège des Présidents de district
- Point sur les 11 représentants territoriaux envisagés en vue du renouvellement du Conseil de Ligue
- Répartition des enveloppes FAFA validée pour la saison 24/25
- Enveloppe fédérale pour la promotion de l'arbitrage : va augmenter de 1 à 2 millions d'euro par saison. Entre 1,2 et 1,3 M. d'euros devraient être redistribués au niveau des ligues et des districts pour favoriser recrutement et fidélisation.
- Discussions autour des retraits des labels
- Barème disciplinaire sur la laïcité
- Initiations aux « Gestes qui sauvent » (environ 2 heures) à mettre en place dès que possible pour les arbitres en activité
- Point sur la participation financière des districts concernés par l'emploi des CDPA : 03, 63, 43, 15, 69, 42 et 38.

- ✓ AG des clubs Nationaux du 18 septembre 2024.

Réception à ce jour d'une seule candidature par poste : Bernard VELLUT (titulaire) et Roger AYMARD (suppléant).

- ✓ Candidatures binômes pour les Assemblées Fédérales 2024/2025.

Rappel de la date limite du 26/09/2024 pour la réception des candidatures. 3 reçues à ce jour pour les délégués libres et 8 au niveau des Présidents de district.

- ✓ Retour sur le match de l'Equipe de France A du 9/09/2024 à Lyon contre la Belgique et sur les matchs des JOP 2024.

Point sur l'utilisation des invitations des JOP 2024 offertes par la ligue à des bénévoles et des salariés de la ligue. Un trop grand nombre de places n'a pas été utilisé. Il est décidé que les personnes les plus concernées par ces « défections » ne bénéficieront d'aucune place lors de la prochaine opération organisée par la ligue.

- ✓ Projets de PV du BP du 8/07/2024 et du CL du 13/07/2024.

A venir. Seront adoptés lors du prochain Conseil de Ligue.

- ✓ Trophée des Bénévoles 2024 de la Région.

Le Bureau Plénier décide de reconduire les personnes proposées la saison dernière.

La Région nous a sollicités pour animer un stand « LAuRAFoot » de 14h00 à 17h00 en amont de la remise des Trophées. Une réflexion est en cours, nous pourrions faire la promotion de l'opération VOR avec Romain PERPINAN.

- ✓ Mouvements du personnel.

Richard DEFAY fait le point sur les départs et arrivées au cours de cet été 2024.

- ✓ Messagerie des clubs.

Richard DEFAY fait un point sur les problèmes rencontrés en ce début de saison avec la messagerie officielle des clubs, problèmes provoqués par le piratage de boîtes mail de clubs.

La solution trouvée à court terme est de modifier régulièrement le mot de passe et de lancer en parallèle une autre messagerie officielle via « gmail » qui devrait être plus sécurisée et permettra aussi de recevoir des notifications sur téléphone portable.

- ✓ Prochaine AG de la LAuRAFoot.

Le Bureau Plénier valide le changement de date de la prochaine AG électorale de la ligue dans le cas où le LOU Rugby jouerait à domicile le samedi 26 octobre 2024. L'AG serait alors programmée exceptionnellement le dimanche 27 octobre 2024 matin.

2. Compétitions.

- ✓ Coupes de France Masculine et Féminine, Coupe Gambardella Crédit-Agricole...

CDF Masculine :

151 rencontres au 3^e tour de la CDF le week-end prochain.

320 rencontres au 1^{er} tour (6 forfaits) et 272 rencontres au 2^e tour (1 forfait). 907 équipes engagées pour cette édition 24/25.

Mardi prochain aura lieu le TAS du 4^e tour au siège du Crédit Agricole à Champagne au Mont D'Or.

CDF Féminine :

Tour de cadrage le week-end dernier et 1^{er} tour le week-end prochain.

Coupe Gambardella Crédit Agricole :

1^{er} tour le week-end dernier et 2^e tour le 22/09.

Dans l'ensemble, Pierre LONGERE n'a pas de gros soucis à faire remonter, ce dont il se félicite et il en félicite les clubs.

- ✓ Championnats.

Yves BEGON fait le point sur ce début de saison avec 2 matchs remis le week-end dernier.

- ✓ Conséquences de l'intégration du club de DOMTAC en CN U17 sur les championnats U16 (calendrier et poules).

Avec l'intégration du club de DOMTAC en CN U17 et donc le transfert de son équipe U16 en U16 Avenir, le championnat U16 Promotion se retrouve à 9 équipes.

Pascal PEZAIRE évoque les pistes envisagées. Des discussions s'en suivent.

Le Bureau Plénier décide de rester à 15 équipes en U16 R1 et de ne pas effectuer de changement en U16 R2.

Le format du championnat U16 sera évoqué lors d'une prochaine réunion du BP ou du CL.

- ✓ Conséquence de la décision fédérale concernant le club FBBP01.

A la suite de la décision de la commission d'appel fédérale, le club FBBP01 refuse sa réintégration en U20 R1.

Le Bureau Plénier autorise que le club puisse repartir en U18 D1 si le district de l'Ain est bien évidemment d'accord. L'engagement de l'équipe en U18 R2 doit donc être supprimé.

- ✓ Procédure appel à candidatures Phases finales des Compétitions Nationales.

Richard DEFAY rappelle la procédure concernant l'appel à candidatures pour l'accueil des phases finales des CN U17 et U19.

- ✓ Richard DEFAY : Programme Facility, horaire des matchs et éclairage obligatoire ?

Dans le programme Facility, il serait souhaitable de déterminer un horaire qui permettrait de définir une période diurne et une période nocturne pour laquelle l'éclairage serait obligatoire. A la suite de discussions, un texte sera proposé pour la prochaine AG de la ligue.

3. Technique.

- ✓ Formation VSS et Laïcité de l'ETR élargie.

Au total, un peu plus de 60 personnes ont suivi ces formations en présence de représentants de la DRAJES. Retours très positifs.

- ✓ Bons de formation et frais de 11 € facturés au niveau des CFI au titre de la saison 23/24.

Pour faire suite au versement de la part de la FFF de la somme de 44 880 € (soit 2 992 bons) courant juillet concernant les formations éducateurs 2023/2024, le Bureau Plénier valide la répartition suivante :

- Isère : 342 bons, soit 5 130€
- Drôme Ardèche : 314 bons, soit 4 710€
- Loire : 254 bons, soit 3 810€
- Lyon et Rhône : 910 bons, soit 13 650€
- Savoie : 116 bons, soit 1 740€
- IR2F (CFI Ain, Allier, Cantal, Haute Loire, Puy de Dôme et Haute Savoie Pays de Gex et CFI formations spécifiques) : 1 056 bons, soit 15 840€

Concernant les bons arbitres et les bons dirigeants, la Ligue perçoit la totalité des sommes :

- Arbitres : 2 128 bons, soit 31 920 €
- Dirigeants : 144 bons, soit 2 160 €

Le Bureau Plénier valide également la refacturation aux districts non régionalisés des frais facturés par l'IEFF au niveau des CFI, 11 € par participant :

- Isère : 262 participants à 11 €, soit 2 882 €
- Drôme Ardèche : 295 participants à 11 €, soit 3 245 €
- Loire : 186 participants à 11 €, soit 2 046 €
- Lyon et Rhône : 527 participants à 11 €, soit 5 797 €
- Savoie : 120 participants à 11 €, soit 1 320 €

- ✓ Formations CFCT de Fabien FLORE (CTD PPF 63) et Stéphanie MAITRE (CTD PPF 03).

Pour des raisons d'équité avec les districts non régionalisés, le Bureau Plénier enregistre l'accord des districts de l'Allier et du Puy de Dôme pour financer le reste à charge de 200 € par semaine de

formation et par stagiaire demandé par l'IEFF/LFA à l'employeur. Cela représente donc au total 600€ par district (x 2 saisons).

Cette formation « Certificat Fédéral de Conseiller Technique » se déroulera sur les saisons 24/25 et 25/26, et représente 6 semaines de formation (3 sur la 1^{ère} année et 3 sur la seconde). Cette formation, préparatoire au métier, est financée en grande partie (frais pédagogique + frais annexe) par la LFA.

✓ Informations diverses DAP :

○ **Point sur les demandes de retrait de labels**

Informé de décisions disciplinaires intervenues au cours de la saison 23/24 concernant certains clubs labellisés, après avis de sa Commission « Label » et des districts concernés, et selon les dispositions du Règlement des Labels FFF Jeunes, Féminines ou Futsal, il est proposé au BP de prendre les sanctions suivantes :

Non-Attribution ou Non Renouvellement du (des) label(s) par décision LAuRAFoot :

- St Quentin Fallavier FC (38) – Label Jeunes – Educateur et Dirigeant suspendus 6 mois en U13 – démarche à reprendre en 24/25 pour éventuelle (re)labellisation 25/28.
- ES Rachais (38) – Label Jeunes – 4 dossiers disciplinaires en U20 – démarche à reprendre en 24/25 pour éventuelle (re)labellisation 25/28.
- Chambéry Savoie Foot (73) – Label Jeunes – Un éducateur suspendu plus de 6 mois en U14 – démarche à reprendre en 24/25 pour éventuelle (re)labellisation 25/28.
- Aurillac FC (15) – Label Jeunes – Abandon du club suite à un fait disciplinaire avec un dirigeant – démarche à reprendre en 24/25 pour éventuelle (re)labellisation 25/28.
- ES Marboz (01) – Label Jeunes – 24 matches de suspension pour un joueur officiant comme dirigeant – démarche à reprendre en 24/25 pour éventuelle (re)labellisation 25/28.
- GF MYF-Bessay (03) : label féminin – suspension de 12 matches du coordinateur technique + fin du label cette saison : démarche à reprendre en 25/26 pour éventuelle (re)labellisation 26/29.

Avertissements :

- Plastics Vallée Oyonnax – label Jeunes – suspension de 14 matches d'un co-Président du club.
- Lyon La Duchère (69) – Label Jeunes – joueurs U17 et un dirigeant U18 suspendus moins de 6 mois.
- Chassieu-Décines FC (69) : suspension inférieure ou égale à 6 mois de 2 joueurs seniors pour problème dans l'établissement des licences.

Demandes de suspension du (des) label(s) pour 1 (une) saison (24/25) ou de retrait du (des) label(s) transmises au Bureau Exécutif de la LFA :

- ES Revermont (01) : suspension de 24 matches d'un dirigeant lors d'un match seniors masculins : **suspension d'une saison du label jeunes**. Pas d'incidences sur le label féminin dont le club peut demander le renouvellement.
- AS Montréal la Cluse (01) : suspension de 2 ans d'un éducateur U13 F : **retrait du label féminin** et démarche à reprendre en 25/26 pour éventuelle (re)labellisation 26/29. **Label jeunes maintenu.**
- Groupement du Haut Cher (03) : suspension de 3 ans d'un joueur seniors : **suspension d'une saison du label jeunes**
- Montluçon Foot (03) : suspension d'un an d'un dirigeant U18 : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 25/26 pour éventuelle (re)labellisation 26/29.
- US St Flour (15) : suspension de 2 ans d'un dirigeant U18 : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 25/26 pour éventuelle (re)labellisation 26/29.
- CASCOL Oullins (69) : suspension de 6 mois d'un éducateur + suspension de 17 matches de 2 joueurs U18 + label délivré « sous conditions » la saison dernière : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 25/26 pour éventuelle (re)labellisation 26/29.
- AS Bellecour-Perrache (69) : suspension de 3 ans du président + mise hors compétitions d'une équipe de jeunes pour coups à arbitre : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 26/27 pour une éventuelle (re)labellisation 27/30.

- Vénissieux FC (69) : suspension d'un an d'un éducateur U18 : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 24/25 pour éventuelle (re)labellisation 25/28 + suspension de 2 ans d'un éducateur Futsal + 1 an pour 2 joueurs Futsal et mise hors compétition de l'équipe : **retrait du label Futsal** et démarche à reprendre en 26/27 pour une éventuelle (re)labellisation 27/30. **Maintien du label féminin.**
 - US Millery-Vourles (69) : suspension de 10 mois d'un joueur U18 + 12 matches d'un joueur U18 + suspension de 3 ans d'une volontaire pour fraude sur demande de licences jeunes : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 25/26 pour une éventuelle (re)labellisation 26/29. **Maintien du label féminin.**
 - FC Pays de l'Arbresle (69) : suspension de 5 ans d'un éducateur foot d'animation pour fraude sur demande de licences jeunes : **retrait du label jeunes** et démarche à reprendre en 25/26 pour une éventuelle (re)labellisation 26/29.
- (...) après échanges, cette décision est adoptée à l'unanimité du BP.

Rappel des critères complémentaires :

- étanchéité entre problèmes disciplinaires en seniors/jeunes/féminine et Futsal
- problèmes dans l'établissement des licences (fraudes) : impact que si incidences directes dans les catégories jeunes/féminine/Futsal

- o **Remises label à venir**

Pour rappel, l'étape de la tournée fédérale 2024 « Rentrée du Foot et remise des labels fédéraux » aura lieu sur les installations de l'AS St Marcelloise le samedi 5 octobre 2024 en présence de Peggy PROVOST de la DTN. Le membre du BE LFA reste à définir.

2 autres mises en avant « régionales » auront lieu dans les districts de l'Ain et de l'Allier.

Pascal PARENT alerte sur les cartons d'invitation réalisés pour ces remises de label. Il souhaite figurer « normalement » sur le carton d'invitation uniquement s'il est présent le jour J, sinon préciser « Sous la présidence de Pascal PARENT... » et ajouter l'élu du Conseil de Ligue qui sera présent le jour J. avec les autres personnes habituelles. Cela sera plus transparent pour les clubs.

- o Point Foot Animation (U6-U7), Futnet et Futsal

- ✓ Informations Formation :

- o Prolongation inscription Diplômes Fédéraux jusqu'au 15/09

- o Remise des diplômes (quel format, quand ?)

Pascal PARENT informe qu'une soirée annuelle de la ligue est à imaginer au cours de cette saison 24/25 (Mars 2025 peut-être). L'ensemble des remises habituellement réalisées séparément pourrait être organisées lors de cette soirée qui pourrait également englober ou remplacer la cérémonie des vœux, le repas des commissions, ...

- ✓ Informations coordination ETR :

- o Réunion de l'ETR (DAP) à venir (23 et 24/09 à Vichy) sur les nouvelles pratiques et opérations FFF

Lilian JURY et Guy POITEVIN feront leur maximum pour participer.

4. Point Juridique.

- ✓ Modifications mineures au barème disciplinaire pour atteinte au principe de neutralité.

A la suite des échanges intervenus lors du collège des Présidents du 31/08 sur ce sujet, le Bureau Plénier valide les modifications mineures proposées.

- ✓ Transfert du club SC PIRAILLON 532969 (du district de la Loire vers le district de Drôme-Ardèche).

Le SC PIRAILLON souhaite désormais être rattaché au District Drôme-Ardèche, et non plus au District de la Loire, dans la mesure où ses équipes évoluent dans le 26-07 depuis plusieurs saisons. Les deux districts étant favorables, le Bureau Plénier valide à l'unanimité le changement de district et donc le rattachement du SC PIRAILLON au District Drôme-Ardèche.

- ✓ Liste des décisions de la FFF et du CNOSF de cet été 2024.

CFRC :

- C.S. NEUVILLOIS : confirmation de la décision de LAuRAFoot relative au prononcé de la rétrogradation de son équipe première en championnat R2 à l'issue de la saison 2023/2024.
- F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 : appel contre la décision de la LAuRAFoot ayant réintégré leur équipe descendant du CN 19 en championnat U18 R2 (en lieu et place du championnat U20 R1) comme souhaité par le club. La CFRC a cassé la décision de la LAuRAFoot et a appliqué strictement le règlement des montées et descentes en intégrant l'équipe du FBBP01 au championnat U20 R1 (Voir par ailleurs).

CNOSF :

- F.C. ROCHE ST GENEST : demande de conciliation suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel ayant prononcé match perdu par pénalité pour non-traçage du terrain constaté le jour de la rencontre. Le CNOSF a proposé d'annuler la pénalité d'un point, tout en maintenant le match perdu. La LAuRAFoot a accepté dans la mesure où cela n'a pas eu d'incidence sur le classement final.
- A.C. RIPARGIEN RIVE DE GIER : demande de conciliation suite à des décisions pour de graves faits disciplinaires. Le CNOSF a proposé au club de s'en tenir à la décision de la Commission Régionale d'Appel.
- A.S. BELLECOUR LYON PERRACHE : demande de conciliation suite à des décisions pour de graves faits disciplinaires. Le CNOSF a proposé au club de s'en tenir à la décision de la Commission Régionale d'Appel.

- ✓ Formation des Présidents des commissions départementales de discipline.

Le Bureau Plénier valide la reconduction de la réunion plénière de discipline en début de saison. Méline COQUET propose de faire évoluer le format en effectuant 2 ou 3 réunions (par académie ?) pour traiter le fonctionnement normal et répondre aux questions posées. Evoquer également le droit de se taire et l'article 167...

5. Point financier.

- ✓ Relevé n°1.

Il sera disponible à partir du 16 septembre 2024 sur Footclubs. Ce premier relevé représente près de 6 millions d'euro. Il est donc très important pour la ligue de bien le recouvrer.

- ✓ Assouplissement provisoire des sanctions pour non-paiement des mensualités des péréquations des officiels.

Décision provisoire : pas de point de pénalités mais reverser les acomptes non réglés sur les relevés dont les sanctions pour non-paiement sont, elles, maintenues.

- ✓ Tarif FIA 2024/2025

Le Bureau Plénier valide le montant du tarif de cette formation : 120 € (frais pédagogiques + formation 1^{er} secours).

- ✓ Remboursement des officiels (Courriel du Président de la FFF, Philippe DIALLO qui conforte ce qui est fait dans notre ligue)

Interrogation sur le positionnement des arbitres régionaux désignés sur les championnats nationaux : doivent-ils suivre la procédure fédérale (communication de la carte grise notamment) ou non ?

- ✓ Répartition des enveloppes FAFA Transport & Equipements pour la saison 24/25.

Le Bureau Plénier valide la répartition 24/25 évoquée lors du Collège des Présidents de district du 31 août 2024, à savoir :

Enveloppe EQUIPEMENTS (760 000 €)

Répartition spécifique à la LAuRAFoot (30% fixe - 35% prorata nb clubs - 35% prorata nb licenciés)

Equipements	760 000		01	03	15	26/07	38	42	43	63	69	73	74	TOTAL
Part Fixe	30%	228 000 €	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	20 727	228 000
Clubs	35%	266 000 €	17 183	22 682	12 544	30 415	34 367	28 009	16 324	30 071	42 099	10 654	21 651	266 000
Licenciés	35%	266 000 €	20 132	13 311	6 363	28 755	33 401	29 984	10 783	22 014	58 676	12 160	30 421	266 000
Total			58 042	56 721	39 635	79 897	88 495	78 720	47 835	72 812	121 503	43 541	72 800	760 000

Enveloppe TRANSPORT (82 100 €) régionalisée traitée en 2 vagues :

- 1ere vague : 1 véhicule par district et 2 pour le district de Lyon et du Rhône (liste au 30/11/2024 pour un arbitrage à l'occasion du plus proche Collège des Présidents de la LAuRAFoot)
- 2^e vague : en fonction du nombre total de dossiers déposés.

6. Arbitrage.

- ✓ Demande d'honorariat, Stéphane POUZOLS.

Sur proposition de Pascal PARENT, le Bureau Plénier valide les nominations de Stéphane POUZOLS et Lilian JURY comme arbitre honoraire de la ligue.

7. Questions et/ou points divers.

✓ Jean-Marc SALZA : Nomination en tant qu'observateur d'arbitres de Christian TRILLET
Le Bureau Plénier valide cette nomination.

- ✓ Yves BEGON, suite au dernier week-end, souhaiterait évoquer la question des forfaits enregistrés en Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole (1er tour)

A la vue du contexte spécifique, le Bureau Plénier décide de ne pas faire payer d'amende pour le forfait des clubs du district de Savoie.

✓ Didier ANSELME : Demande de précisions sur les mesures de respect de la laïcité.
- quid d'un joueur qui aurait une croix tatouée sur une partie du corps visible ?
Cela est interdit si le tatouage est ostensiblement visible. Il appartient alors au joueur de le cacher.
- quid d'un club dont le blason (porté sur le maillot) comporte une croix (je vous joins en PJ le blason du club en question) ?

Dans la mesure où le blason ne fait que reprendre le drapeau du pays, cela n'est pas interdit.

- ✓ Lilian JURY :

Précisions apportées sur l'organisation du déplacement de la délégation de la LAuRAFoot pour l'AG de la LFA organisée le vendredi 11 octobre 2024 à l'hôtel Pullman à Paris.

- ✓ Pierre LONGERE :

- Engagement en Coupe de France FEMININES du RC VICHY de son équipe U18F.
- Souhait de dérogation pour les tours régionaux.

Avis favorable du Bureau Plénier dans la limite de 3 U17F surclassées (interdiction pour les U16F et U15F). Pas de restriction pour les U18F.

- ✓ Chrystelle RACLET :

- Organisation dernière journée de championnat Seniors : qui le samedi ? qui le dimanche ? Est-ce que nous ne devrions pas l'envisager pour la dernière journée championnat jeunes ?

La décision sera prise tout comme la saison dernière, au moment de la trêve hivernale.

- Information : Dispositif Club Lieu de Vie - réunion de rentrée le mardi 1er octobre à Bourgoin Jallieu

~~-----~~

La séance est levée à 22H00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE